

Rapporteur : Mme ROUSSET

N° AD_2025_0090

Commission n°1

12 - Aménagement et développement des territoires

Voeu de reconnaissance des acteurs de la chasse comme partenaires des politiques rurales, environnementales et de cohésion territoriale

Le 27 juin 2025 à 9h34, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à Mme LARUE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. MARTINS (pas de pouvoir donné), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment l'article 64 ;

Vu le projet de vœu de soutien et de reconnaissance des acteurs de la chasse comme partenaires des politiques rurales, environnementales et de cohésion territoriale déposé le 17 juin 2025 par monsieur Aymar DE GOUVION SAINT-CYR, Conseiller départemental du canton de Val-Couesnon ;

Vu l'amendement au projet de vœu déposé le 26 juin 2025 par le groupe de Gauche, socialiste et citoyen ;

Vu l'avis unanimement favorable au projet de vœu amendé émis par la Commission 1 lors de sa réunion du 26 juin 2025 ;

Expose :

La chasse participe à l'équilibre des territoires ruraux, à la régulation de la faune, et à la transmission de savoir-faire culturels profondément ancrés dans l'histoire locale. Dans notre département, et en particulier dans nos territoires ruraux, les chasseurs sont des acteurs pleinement impliqués dans la connaissance, la gestion et la préservation de la biodiversité. Les chasseurs interviennent aux côtés des agriculteurs, des forestiers, des élus locaux et des services de l'État, par exemple afin de maintenir les haies bocagères ou d'organiser des actions de sensibilisation à la sécurité ou de prévenir les dégâts causés par le grand gibier.

D'ailleurs, dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation des espaces naturels, sites et paysages, le Département d'Ille-et-Vilaine a souvent rappelé, dans plusieurs rapports, qu'il investissait pour préserver les habitats naturels et les richesses patrimoniales (milieu naturel, bâti...) en partenariat notamment avec les chasseurs et d'autres acteurs locaux.

Le Conseil départemental, garant de la cohésion des territoires et partenaire historique de la ruralité, a un rôle à jouer dans l'accompagnement de toutes les pratiques responsables qui participent à la vie des espaces naturels et au lien social dans nos communes. La chasse, lorsqu'elle est exercée de manière responsable et encadrée, constitue une activité au service de l'intérêt général, contribuant à la gestion des populations animales, à la prévention des dégâts agricoles et forestiers, ainsi qu'au maintien des paysages et de la biodiversité.

Décide :

- de formuler le vœu suivant auprès de madame Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche :

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine reconnaît le rôle des acteurs de la chasse comme partenaires des politiques rurales, environnementales et de cohésion territoriale. Il soutient les initiatives portées par les fédérations de chasses lorsque celles-ci tendent à préserver le caractère d'intérêt général de leurs activités et participent à une gestion durable des écosystèmes, auprès notamment des associations communales de chasse agréées (ACCA).

Vote :

Pour : 36

Contre : 1

Abstention : 10

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en préfecture le :
2 juillet 2025
ID: AD_2025_0090

Pour extrait conforme